



Commission
européenne



Fiche d'information relative au rapport 2017 sur la citoyenneté européenne

janvier 2017

Le rapport sur la citoyenneté européenne expose ce que la Commission a fait, et fera, pour promouvoir et renforcer la citoyenneté européenne.

Qu'entend-on par «citoyenneté européenne»?

Si vous possédez la nationalité d'un État membre de l'UE, vous êtes aussi citoyen de l'Union. La citoyenneté européenne ne remplace pas votre citoyenneté nationale, elle s'y ajoute.

La citoyenneté européenne vous donne de nombreuses libertés et possibilités, comme le droit de libre circulation dans l'Union européenne et le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et aux élections au Parlement européen quel que soit l'endroit de l'Union où vous vivez. Veiller à ce que vous puissiez effectivement exercer vos droits attachés à la citoyenneté européenne constitue une priorité importante pour la Commission européenne.

Rapport sur la citoyenneté européenne

Tous les trois ans, la Commission rend compte des progrès réalisés et détermine des priorités pour faire en sorte que les citoyens de l'UE puissent jouir pleinement de leurs droits dans leur vie quotidienne, lorsqu'ils travaillent, voyagent, étudient ou participent à la vie politique de l'Union.

Le rapport est basé sur le retour d'information que les citoyens adressent directement à la Commission, sur une consultation publique menée en 2015 et sur des enquêtes Eurobaromètre cherchant à savoir ce que les citoyens connaissent et pensent de la citoyenneté européenne et de leurs droits électoraux. La Commission, en concertation avec le Parlement européen, a présenté ces conclusions lors d'une audition publique sur la citoyenneté européenne début 2016.

Sur la base de ce retour d'information des citoyens, la Commission articulera ses actions relatives à la citoyenneté européenne autour de quatre thèmes:



promouvoir les droits liés à la citoyenneté européenne et les valeurs communes de l'UE



promouvoir et renforcer la participation des citoyens à la vie démocratique de l'Union



simplifier la vie quotidienne des citoyens de l'Union



renforcer la sécurité et promouvoir l'égalité



Promouvoir les droits liés à la citoyenneté européenne et les valeurs communes de l'UE

87 % des Européens sont conscients de leur statut de citoyen de l'Union, un pourcentage qui n'a jamais été aussi élevé. Néanmoins, certains droits, tels que le droit à la protection consulaire, restent mal connus.¹

Les Européens souhaitent de plus en plus en savoir davantage sur les droits attachés à la citoyenneté européenne et sur ce qu'ils doivent faire si leurs droits ne sont pas respectés.

Les citoyens de l'Union espèrent que davantage sera fait pour promouvoir les valeurs communes de l'UE, en particulier par l'éducation, les activités culturelles et la mobilité des jeunes, y compris le volontariat.

1. http://ec.europa.eu/justice/citizen/document/files/2016-flash-eurobarometer-430-citizenship_fr.pdf



Promouvoir et renforcer la participation des citoyens à la vie démocratique de l'Union

Les citoyens de l'Union n'exercent pas leur droit de vote aux élections européennes et locales aussi complètement qu'ils le pourraient. La plupart des Européens déclarent que la participation aux élections au Parlement européen serait plus élevée s'ils étaient mieux informés sur les élections (82 %) et sur l'incidence de l'UE sur leurs vies quotidiennes (84 %).²

Les citoyens de l'Union qui vivent dans un autre État membre apprécieraient également que l'exercice de leur droit de vote aux élections au Parlement européen soit facilité (21 % ont rencontré des difficultés à cet égard).

2. http://ec.europa.eu/justice/citizen/document/files/2016-summary-flash-eurobarometer-431-electoral-rights_fr.pdf

Les mesures prévues par la Commission

1. En 2017 et 2018, mener une **campagne d'information et de sensibilisation à l'échelle de l'UE sur les droits liés à la citoyenneté européenne**, notamment sur la protection consulaire et les droits électoraux en prévision des élections européennes de 2019.
2. Prendre des mesures pour renforcer le service volontaire européen et promouvoir les avantages du volontariat et l'intégration de celui-ci dans l'éducation. Inviter 100 000 premiers jeunes Européens à participer en tant que volontaires au **corps européen de solidarité** d'ici 2020. Cette participation leur donnera la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences et des expériences utiles, d'apporter une importante contribution à la société dans toute l'Union, d'acquérir une expérience inestimable et des compétences précieuses au début de leur carrière.
3. Préserver la nature profonde de la citoyenneté européenne et ses valeurs intrinsèques; en 2017/2018, publier un rapport sur les **programmes nationaux accordant la citoyenneté européenne à des investisseurs**, qui décrira l'action de la Commission dans ce domaine, précisera la législation et les pratiques nationales actuelles et donnera des orientations aux États membres.

Les mesures prévues par la Commission

4. Intensifier les **dialogues avec les citoyens** et encourager les débats publics, améliorer la compréhension que l'opinion publique a de l'incidence de l'Union sur la vie quotidienne des citoyens, et encourager l'échange de vues avec les citoyens.
5. Rendre compte, en 2017, de la mise en œuvre de la législation de l'UE relative aux élections locales afin de veiller à ce que les citoyens de l'Union puissent effectivement exercer leurs **droits de vote** au niveau local.
6. En 2018, promouvoir les meilleures pratiques qui **aident les citoyens à voter et à se présenter aux élections européennes**, notamment en garantissant leur droit de vote lorsqu'ils s'installent dans un autre État membre ainsi que l'accès transfrontière à l'information politique, afin de favoriser la mobilisation des électeurs et une large participation démocratique dans la perspective des élections européennes de 2019.



Simplifier la vie quotidienne des citoyens de l'Union

Les Européens ont fait 214 millions de voyages transfrontières vers d'autres pays de l'UE en 2014. 15 millions d'Européens vivent dans un autre pays de l'UE, principalement pour y travailler et y étudier. La libre circulation donne aux citoyens européens la possibilité de voyager, d'étudier, de faire des affaires, de travailler, de faire des achats et de vivre dans d'autres pays de l'UE.

Des études montrent que les citoyens de l'Union, en particulier les plus jeunes, considèrent la liberté de circulation comme la réalisation la plus positive de l'UE. Ils reconnaissent qu'elle a des retombées positives pour eux-mêmes comme pour les économies de leurs pays: 71 % estiment que la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'Union est globalement avantageuse pour l'économie de leur pays.

Néanmoins, les Européens éprouvent toujours des difficultés à s'établir ou à vivre dans un autre pays de l'Union, essentiellement en raison de procédures administratives très longues ou peu claires, du manque d'information et d'un accès peu aisé aux services privés. Les citoyens se heurtent aussi à des difficultés lorsqu'ils planifient des déplacements transfrontières qui associent plusieurs modes de transport (déplacements multimodaux). Ils constatent également qu'il n'est pas facile de contacter les pouvoirs publics et d'avoir accès à des services de soins de santé transfrontières.

Les mesures prévues par la Commission

7. Présenter une proposition visant à la création d'un «**portail numérique unique**» de manière que les citoyens puissent facilement avoir accès en ligne aux informations et faire appel à des services d'aide et de résolution de problèmes, et soient en mesure d'accomplir des procédures administratives en ligne dans des situations transfrontières grâce à la mise en relation des contenus et des services concernés aux niveaux européen et national de façon continue et conviviale. En outre, évaluer la réduction des formalités administratives dans les administrations nationales en demandant aux citoyens de ne fournir leurs données qu'une seule fois.
8. Continuer de faciliter et de promouvoir les déplacements multimodaux à l'échelle de l'UE afin de rendre la mobilité des citoyens de l'Union plus efficace et plus conviviale, grâce à la spécification de services d'informations sur les déplacements multimodaux à l'échelle de l'UE et grâce aux améliorations apportées à l'interopérabilité et à la compatibilité des systèmes et des services.



Renforcer la sécurité et promouvoir l'égalité

L'Europe est confrontée à des menaces complexes en matière de sécurité. La grande majorité des Européens pensent que l'Union doit y faire face en entreprenant davantage d'actions communes. La libre circulation à l'intérieur de l'UE requiert également des mesures destinées à sécuriser les frontières extérieures et à combattre et prévenir la criminalité. Les citoyens de l'Union et les membres de leur famille qui vivent ou voyagent dans l'UE ont parfois des problèmes lorsqu'ils utilisent leur carte d'identité et/ou leur titre de séjour, notamment lorsque les éléments de sécurité ne sont pas suffisants.

Lorsqu'ils exercent leur droit à la protection consulaire, les citoyens de l'UE demandent le plus souvent (60 %) un titre de voyage provisoire pour rentrer chez eux. Les règles de l'UE en vigueur instaurant un format commun pour ces titres de voyage provisoires datent de 1996 et sont dépassées.

Presque tous les Européens (96 %) pensent que la violence domestique envers les femmes est inacceptable, mais qu'elle est encore largement répandue. Les conclusions concernant les reproches faits à la victime et les attitudes en matière de consentement sont alarmantes.

En dépit des efforts déployés pour éliminer la discrimination, on observe une nette augmentation, par rapport à 2012, du nombre d'Européens qui déclarent avoir subi une forme de discrimination ou de harcèlement.

Les mesures prévues par la Commission

9. Au premier trimestre de 2017, achever l'étude sur les options stratégiques de l'UE en vue d'améliorer la sécurité des **cartes d'identité et titres de séjour** des citoyens de l'Union résidant dans un autre État membre et des membres de leur famille non ressortissants de l'Union. La Commission évaluera les prochaines étapes, les options et leurs incidences en vue d'une possible initiative législative d'ici la fin de l'année 2017.
10. En 2017, évaluer les moyens de moderniser les règles relatives aux **titres de voyage provisoires pour les citoyens de l'Union non représentés**, notamment les éléments de sécurité du format commun de l'UE, afin de faire en sorte que les citoyens puissent exercer effectivement leur droit à la protection consulaire.
11. Réaliser, en 2017, une **campagne sur la violence envers les femmes** et soutenir activement l'adhésion de l'Union à la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (la «**convention d'Istanbul**»), en coopération avec les États membres, et présenter des propositions pour relever les défis de **l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée** pour les familles qui travaillent.
12. Tendre à améliorer l'acceptation sociale des **personnes LGBTI** dans toute l'Union en mettant en œuvre la liste des mesures destinées à promouvoir l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTI et soutenir activement l'achèvement des négociations relatives à la proposition de **directive horizontale sur la lutte contre la discrimination**.

ec.europa.eu/justice



facebook.com/EUJustice



twitter.com/EU_Justice